Six

LA TENSION ENTRE ABOLITION ET RÉFORME

Liat Ben-Moshe

Traduction : Le KIOSK (danslesensdubois@gmail.com)

1. Introduction

Il existe de nombreuses façons de lutter pour la justice sociale ou le changement social. Ce chapitre s'interrogera sur les liens entre deux principaux domaines dans lesquels l'abolition des institutions oppressives est en vigueur. L'un est le militantisme autour de l'abolition du complexe carcéral industriel, et l'autre est le mouvement de fermeture des institutions pour les personnes étiquetées comme « retardées mentales » ou « malades mentales », connu sous le nom de désinstitutionnalisation. Au sein du militantisme en faveur du handicap et des prisons, nombreux sont ceux qui critiquent l'industrie des maisons de retraite et des hôpitaux psychiatriques résidentiels. Mais tous ne voient pas la nécessité d'abolir ou de fermer ces espaces carcéraux. Certains cherchent à réformer ces cadres ou à les rendre moins répressifs (par exemple, avec des programmes d'éducation pour les prisonniers ou des ateliers protégés et des programmes de jour pour les personnes handicapées institutionnalisées). Le mouvement pour l'abolition des prisons fait notamment allusion à l'abolition de l'esclavage. Certains militants et théoriciens du complexe carcéral-industriel le considèrent comme une forme (post)moderne d'esclavage, notamment en ce qui concerne l'exploitation et l'incarcération des personnes de couleur pauvres (Davis, 1998, 2000 ; Gilmore, 2000 ; Hames-Garcia, 2004 ; James, 2005 ; Sudbury, 2005). Les militants de la désinstitutionnalisation n'utilisent pas nécessairement le terme « abolition » dans leur lutte, mais font souvent référence à l'internement psychiatrique forcé (Szasz, 1977 ; 2002). Cependant, leur objectif principal était de fermer ou d'abolir les hôpitaux psychiatriques et les institutions pour les personnes atteintes de déficiences intellectuelles.

Contrairement à l'expansion constante des prisons aux États-Unis, la désinstitutionnalisation des hôpitaux psychiatriques est une tendance politique majeure dans la plupart des États depuis les années 1950. À partir des années 1970, cela s'est vérifié en ce qui concerne les institutions pour les personnes définies comme « retardées mentales » et plus tard les « personnes atteintes de déficiences intellectuelles et de troubles du développement ». Je soutiens que les mouvements de désinstitutionnalisation dans le domaine de la santé mentale et des troubles du développement peuvent être interprétés comme des modèles historiques pour nous guider dans la transition vers la décarcération et l'abolition des prisons. Cependant, les fermetures massives de grandes institutions et hôpitaux publics ne signifient pas

nécessairement la liberté pour ceux qui étaient (et sont encore) institutionnalisés et emprisonnés. Par conséquent, ce dont nous devons discuter, c'est de la différence, de la tension et de la relation entre les efforts de réforme et d'abolition. La fermeture en elle-même fait partie d'un projet plus vaste de création d'une société plus juste. Les abolitionnistes des prisons considèrent le complexe carcéral-industriel comme un ensemble de relations institutionnelles et politiques qui s'étendent bien au-delà des murs de la prison proprement dite. L'abolition des prisons est donc, par essence, une critique plus large de la société (Davis, 2000). La résistance à l'incarcération dans les institutions psychiatriques et les hôpitaux psychiatriques est également née d'une critique sociale plus large, celle de la médicalisation et de l'autorité médicale (Conrad, 2007 ; Szasz, 1961, 1977 ; Zola, 1991). La désinstitutionnalisation a également été influencée par une nouvelle compréhension de la valeur humaine, en particulier en ce qui concerne les personnes handicapées (Wolfensberger, 1972, 1974). Conceptualiser l'abolition au sein de ces mouvements est un acte de résistance sociopolitique.

Le sociologue norvégien Thomas Mathiesen conceptualise l'abolition comme une alternative en devenir : « L'alternative réside dans l'« inachevé », dans l'esquisse, dans ce qui n'existe pas encore pleinement » (Mathiesen, 1974, p. 1). L'alternative, selon Mathiesen, doit à la fois contredire et concurrencer l'ancien système qu'elle tente de changer ou de remplacer. L'opposition ne peut cependant pas être totalement étrangère au système actuel, sinon personne n'adhérerait au message. D'un autre côté, l'alternative ne peut pas être pleinement formée car le nouveau monde en train de se construire n'est pas encore là. Cette dialectique relie les efforts d'abolition à d'autres stratégies militantes telles que les tentatives de réforme d'un système en voie d'abolition. Même les efforts visant à fermer les institutions répressives n'aboutissent pas toujours à l'abolition du système dans son ensemble. J'explique ci-dessous les liens entre ces trois stratégies connexes, l'abolition, la réforme et la fermeture.

2. **La fermeture institutionnelle est-elle synonyme d'abolition ?**

La fermeture des institutions répressives, comme les hôpitaux psychiatriques et les prisons, peut être conceptualisée comme une mesure nécessaire mais non suffisante sur la voie de l'abolition. L'élément le plus important de la fermeture institutionnelle est de s'assurer que les personnes ne finissent pas par être réincarcérées dans d'autres structures telles que des foyers de groupe ou d'autres placements institutionnels (Blatt et al., 1977). En ce sens, l'efficacité de la désinstitutionnalisation en tant que mouvement réside dans le fait de garantir la vie en communauté, avec tous les soutiens nécessaires, et non pas simplement dans la fermeture de l'institution, qui n'est qu'une première étape. Cette position idéologique peut créer un dilemme. Les partisans de la désinstitutionnalisation doivent-ils attendre qu'il y ait suffisamment de placements communautaires avant de plaider pour la fermeture institutionnelle ? Ou doivent-ils aller de l'avant quoi qu'il en soit, en partant du principe que personne ne devrait vivre dans une institution à aucun moment ? C'est précisément le dilemme posé par Mathiesen concernant l'abolition en général. Taylor (1995/6) suggère que

dans de tels cas, il faudrait se demander quelle voie mènerait au moins de dommages causés au moins de personnes possible. Selon lui, ce questionnement nous amènerait à réaliser que la vie en institution est injustifiable en toutes circonstances, même si les cadres communautaires sont imparfaits à l'heure actuelle.

La simple fermeture des prisons et des grandes institutions psychiatriques publiques n'entraîne pas nécessairement un changement radical de politique, d'attitude ou d'expérience vécue par les personnes incarcérées. Ruth Morris, abolitionniste pénale, revient sur son expérience au sein du mouvement pour l'abolition des prisons au Canada et aux États-Unis :

Mon objection aux prisons concerne quelque chose de bien plus oppressif que des bâtiments fermés, ou même des serrures et des clés. Il est important d'y réfléchir, car sinon nous nous trompons en construisant des alternatives alors qu'en fait nous créons l'esprit même de la communauté, détruisant les gens aussi efficacement que n'importe quel bâtiment avec des serrures peut le faire. (1989, p. 141)

Dans cette optique, la fermeture en elle-même reste ancrée dans les mêmes circuits de pouvoir qui ont créé ces institutions, à moins qu'un changement épistémique ne se produise dans la façon dont la communauté, la punition, le handicap et la ségrégation sont conceptualisés. Par conséquent, la fermeture des prisons et des institutions n'est qu'une étape sur la voie d'un changement de perspective. La fermeture des grandes institutions n'a pas conduit à la liberté de toutes les personnes handicapées, ni à l'acceptation radicale du fait de la différence entre nous.

La vie en institution, que ce soit dans une prison, un hôpital, un établissement psychiatrique, une maison de retraite, un foyer de groupe ou une « école » ségréguée, a été la norme, et non l'exception, pour les personnes handicapées tout au long de l'histoire nord-américaine. Harriet McBryde Johnson (« The Disability Gulag », New York Times, 23 novembre 2003) décrit ses expériences et ses craintes du « goulag des handicapés », cet entrepôt pour personnes handicapées souvent appelé « l'institution ». Comme elle le décrit dans son récit, de nombreuses personnes souffrant de handicaps importants craignent d'y être un jour envoyées et de perdre leur indépendance, si elles sont déjà institutionnalisées. Les partisans de l'abolition des prisons soulignent également que l'activisme implique bien plus que la fermeture des prisons. Il s'agit de créer une société libérée des systèmes d'inégalité qui produisent la haine, la violence, le désespoir et la souffrance. Dans une telle société, l'idée d'enfermer des personnes pour des méfaits sera considérée comme absurde (Lee, 2008).

Lorsqu'un système est aboli, d'autres systèmes aux objectifs identiques risquent de surgir pour combler le vide laissé par le système aboli. Dans son livre Black Reconstruction (1999 [1935]), le célèbre sociologue W.E.B. Du Bois considère l'abolition non pas comme un simple processus négatif, mais comme un processus de démolition. Il s'agit en fin de compte de créer de nouvelles institutions. Du Bois

insistait beaucoup sur le fait que pour abolir l'esclavage à l'époque moderne, de nouvelles institutions démocratiques doivent être établies et maintenues. Comme cela n'a pas été le cas, l'esclavage a trouvé un nouveau foyer dans les lois Jim Crow, les systèmes de location de prisonniers, l'éducation de seconde classe et l'incarcération de masse. Ainsi, l'abolition de l'esclavage n'a été un succès que sur le plan négatif, mais aucune nouvelle institution n'a été créée pour intégrer les Noirs dans l'ordre social existant. Les prisons d'aujourd'hui prospèrent précisément en raison du manque de ressources que Du Bois défendait. Les prisons d'aujourd'hui ne peuvent être abolies tant que de tels mécanismes garantissant l'égalité ne sont pas en place (Davis, 2005). Être libéré des chaînes n'est que le début.

Le démantèlement des murs de la prison n'est donc pas un objectif qui éliminera le recours à la coercition et à la punition comme mécanisme de contrôle de l'État, selon certains abolitionnistes (Davis, 2000 ; Sudbury, 2004). On constate donc un changement chez de nombreux militants et auteurs abolitionnistes des prisons, à partir des années 1990, passant de la promotion de l'abolition des prisons à une conceptualisation plus large de l'abolition pénale (Morris, 1995).

L'abolition pénale est considérée comme une pratique et un discours plus complets que celui de l'abolition des prisons, qui tente de révolutionner la façon dont nous percevons le crime et la punition (Magnani et Wray, 2006). L'abolitionnisme pénal, selon le criminologue critique Willem De Haan (1990), propose une critique radicale du système de justice pénale (ou d'injustice), tout en proposant d'autres moyens, concrets ou envisagés, de traiter le crime et le préjudice. Les partisans de l'abolition pénale estiment que la vie sociale ne doit pas être régulée par le droit pénal et que d'autres moyens de traiter les comportements et les situations problématiques doivent être mis en œuvre. Cependant, lorsqu'ils discutent de l'abolition pénale, certains militants soutiennent qu'il pourrait y avoir des cas où l'enfermement devrait être utilisé dans un nombre limité de cas, au moins comme stratégie à court terme (Sauve, 1988). Dans le cadre de ce chapitre, je me réfère donc principalement au terme d'abolition des prisons (et non d'abolition pénale), car je me concentre ici sur les stratégies qui envisagent un monde sans espaces carcéraux et sans mentalités institutionnelles, qu'elles soient affiliées ou non au cadre plus large de l'abolition pénale. Cette tension entre abolition, fermeture et réforme est abordée plus en détail ci-dessous.

3. **La relation entre abolition et réforme**

Dans Instead of Prisons (1976), une des premières tentatives publiées pour conceptualiser l'abolition des prisons aux États-Unis, Fay Honey Knopp a posé le lien entre abolition et réforme. Parmi les questions que cet ouvrage classique tente de résoudre figurent celles de savoir s'il est possible de travailler à la réforme des prisons sans être coopté et si travailler à l'abolition signifie que les prisonniers seront laissés dans des conditions intolérables entre-temps. Cette tension est une caractéristique clé de la position abolitionniste pénale/carcérale et il n'existe pas

d'accord sur la manière de la résoudre. Le mouvement est diversifié et va des appels à se concentrer sur la situation actuelle des prisonniers et à plaider pour une décarcération progressive (comme le décrit le modèle d'attrition ci-dessous), à ceux qui soutiennent que tout type de réforme conduirait à la croissance du complexe carcéral-industriel et devrait être évité par les militants.

Ce gouffre apparent entre le pragmatisme et la vision d'une société non carcérale ne sont pas nécessairement des opposés binaires. Fay Honey Knopp suggère de conceptualiser l'objectif à long terme de l'abolition des prisons comme une chaîne de campagnes plus courtes autour de questions spécifiques – comme la déjudiciarisation, les programmes de restitution ou le placement des personnes libérées dans des centres communautaires (1976). Une telle utilisation stratégique de l'abolition et de la réforme peut également être appliquée au contexte de l'abolition de l'internement psychiatrique et des traitements médicaux forcés, comme l'a suggéré l'activiste anti-psychiatrie Bonnie Burstow dans son discours d'ouverture à la conférence PsychOut de 2009. Elle soutient que les objectifs à court terme des militants anti-psychiatrie, tels que les efforts de réforme, devraient être maintenus tels quels, comme des abolitions partielles (ou des réformes) concrètes et directes sur la voie du changement à long terme.

Cette conceptualisation de la réforme et de l'abolition sur un continuum peut également être attribuée à l'ouvrage pionnier Politics of Abolition, dans lequel Mathiesen (1974) suit la distinction d'André Gorz entre réformes réformistes et « non réformistes ». Les réformes réformistes se situent dans la formation discursive du système tel qu'il est, de sorte que tout changement est effectué dans ou contre ce cadre existant. Les réformes non réformistes imaginent un horizon différent qui devrait être réalisable pour l'amélioration de l'humanité, et ne se limitent pas à une discussion sur ce qui est possible à l'heure actuelle. Mathiesen élargit cette notion en affirmant que les réformes non réformistes qui sont efficaces doivent être de type abolissant. Il crée également une typologie qui distingue les réformes positives des réformes négatives. Les réformes positives sont des changements qui améliorent le système afin qu'il soit plus efficace, de sorte que le système gagne en force et que l'abolition devienne plus difficile. Parmi les exemples de réformes positives du système pénitentiaire actuel, on peut citer la probation et les systèmes de surveillance technologique (comme les bracelets électroniques) qui, tout en garantissant aux condamnés la possibilité de vivre en dehors des prisons, élargissent la portée du régime pénal à des populations et à des actions qu'il n'avait pas traitées auparavant. En revanche, les réformes négatives sont celles qui abolissent ou suppriment des parties du système dont il dépend (Mathiesen, 1974). Un exemple de réforme négative pourrait être d'exiger de meilleurs soins de santé pour les prisonniers dans les prisons et les centres de détention actuels, à un point tel que le système pénitentiaire ne sera plus en mesure de se permettre ces conditions et devra commencer à sortir de prison les détenus qui ont besoin de soins médicaux. Cette stratégie a également été utilisée dans les procès de désinstitutionnalisation pour sortir de prison les détenus des institutions pour handicapés mentaux dans les années

1970. Même si cela donne l'impression que le système est plus réactif, du point de vue des relations publiques, de telles réformes ne contribuent pas à la croissance du système dans son ensemble.

Cette relation entre abolition et réforme n'est pas seulement un débat universitaire, elle a aussi des implications pragmatiques. Par exemple, Angela Y. Davis (2002), une abolitionniste convaincue, ne croit pas qu'il existe une ligne de démarcation stricte entre réforme et abolition. La question est de savoir quels types de réformes sont recherchées et si elles renforceront le système à long terme. Par exemple, la lutte pour les soins de santé pour les prisonniers est une chose que les militants devraient soutenir, car elle fait partie intégrante des stratégies abolitionnistes et de décarcération. Cependant, certaines initiatives en matière de soins de santé sont rejetées par les abolitionnistes, comme les tentatives d'ouvrir de nouveaux hôpitaux pénitentiaires ou des services cliniques séparés, car cela ne ferait qu'élargir le champ d'incarcération à long terme. De nombreux militants de l'abolition des prisons et de la lutte contre la psychiatrie insistent sur le fait que la tendance à développer des services de santé mentale au sein des prisons ne sert qu'à criminaliser (principalement) les femmes souffrant de troubles psychiatriques et cognitifs. Les services de santé de qualité de cette nature sont rares en dehors des murs des prisons. Pourquoi des fonds devraient-ils être consacrés au fonctionnement de ces services dans un système déjà oppressif ?

Certains facteurs ayant conduit à la croissance de l'industrie carcérale ont été le résultat direct des tentatives de réforme du système. Selon Rick Sauve (1988), qui est lui-même détenu, les efforts de sensibilisation et de plaidoyer pour changer les conditions inhérentes aux prisons (surpopulation, nécessité de construire des enceintes spécifiques pour des populations spécifiques) ont finalement conduit à l'agrandissement des prisons. Senger (1988), un codétenu, critique également les militants anti-carcéraux qui, bien que bien intentionnés, ont apporté des réformes qui ont finalement renforcé la prison et son pouvoir. En insistant sur les réformes dans la prison, ces militants renforcent le système dans son ensemble, de sorte que les changements positifs dans la vie quotidienne des prisonniers perpétuent en fait la structure de pouvoir qui maintient les prisons comme une solution viable à la criminalité.

Marie Gottschalk (2006) montre, à titre d'exemple, comment divers mouvements sociaux apparemment progressistes dans le domaine pénal ont involontairement apporté des changements qui ont abouti à des peines plus draconiennes et à une augmentation des incarcérations. Par exemple, l'opposition à la peine de mort a donné lieu à des peines de prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle et a contribué à renforcer l'argument de la dissuasion dans le discours sur la lutte contre la criminalité. De même, les militants LGBT luttant contre la violence homophobe et transphobe ont contribué à créer une législation sur les crimes haineux qui a incarcéré les personnes pendant des périodes plus longues ; et Moms against Gun Violence a lancé des mesures de contrôle des armes à feu qui ont également accru l'effet net du

système pénal, y compris des mesures de surveillance sur les communautés de couleur, qui avaient initialement demandé la législation. Une facette implicite des exemples de Gottschalk est qu'être trop radical et spécialisé dans les revendications conduit à l'effacement ou à la cooptation de ces arguments par l'État, ce qui conduit à une répression. Une autre explication ne consiste pas à blâmer les militants pour les conséquences involontaires de l'incarcération de masse, mais à mettre en cause l'idéologie et les objectifs généraux des politiques publiques. Si les efforts de réforme ont conduit à une expansion massive des mesures punitives, le problème n'est peut-être pas d'être « trop radical » ou trop général, mais de ne pas aller assez loin, de ne pas s'engager suffisamment dans des politiques de coalition et révolutionnaires qui s'attaqueront aux causes profondes des préjudices. Les politiques réformistes sont la principale stratégie utilisée par la gauche et les politiques libérales et sont celles qui risquent le plus d'être récupérées par l'État et ses appareils (Appel, 2002). En outre, dans de nombreux cas, les mécanismes de l'État ne sont même pas nécessaires car les militants incarnent l'État dans leurs actions et leurs interactions. Selon certains discours libéraux qui appellent au changement social, le changement implique l'intégration des groupes exclus dans les structures actuelles – le gouvernement, les entreprises et la politique. Ces appels sont également répandus parmi les militants des droits des personnes handicapées qui militent pour une plus grande embauche de personnes handicapées dans tous les secteurs de l'économie de marché, et parmi les militants qui réclament l'élection d'un président noir ou d'une femme. Mais ces appels ne modifient que la hiérarchie des structures dans lesquelles les populations marginalisées sont placées et non les structures elles-mêmes.

4. **Décarcération, fermeture et abolition par attrition**

Steven J. Taylor (1995/6), réfléchissant sur le processus de désinstitutionnalisation dans le domaine des déficiences intellectuelles dans les années 1970 et après, suggère quelques stratégies efficaces utilisées pour fermer des institutions dans le passé et le présent. La première consiste à annoncer la fermeture longtemps à l'avance tout en s'assurant que la décision bénéficie du soutien de la communauté locale et des professionnels (cette stratégie a été utilisée dans le Vermont par exemple, qui a fermé tous ses établissements pour les personnes étiquetées comme ayant une déficience intellectuelle ou une déficience intellectuelle). Une stratégie plus risquée, mais qui présente de nombreux avantages, est un changement rapide et massif du système de l'intérieur. Jerry Miller, directeur du Département des services à la jeunesse du Massachusetts au début des années 1970, a vidé tous les centres de détention pour mineurs de l'État, sauf un, en trois ans. La méthode de Miller consistait à créer des changements rapides, afin de ne pas laisser le temps aux professionnels et aux personnes en position de pouvoir de se révolter contre ses efforts de fermeture. Miller (1991) souligne qu'une longue période de réduction ne ferait qu'entraîner une opposition, non seulement de la part du personnel et des parents, mais aussi de la part des juges, qui enverraient davantage d'adolescents dans les centres pour mineurs sur le point de fermer, afin d'empêcher que cela se produise.

Une autre stratégie efficace utilisée pour la désinstitutionnalisation est plus implicite et nécessite le dépeuplement progressif d'une institution jusqu'au point où il n'est plus rentable de la maintenir ouverte (Taylor, 1995/6). Cette stratégie pourrait être qualifiée d'« abolition par attrition », comme le décrivent Knopp et al. (1976) à propos des prisons. L'une des composantes de l'abolition par attrition consiste à décarcérer (c'est-à-dire à libérer des espaces et mécanismes carcéraux actuels) autant de prisonniers que possible par des stratégies telles que l'abolition de la libération conditionnelle ; la libération des prisonniers perçus comme nécessitant une surveillance dans des groupes de pairs communautaires ; le remplacement de la peine de prison par une restitution aux victimes ; l'incitation à la libération des prisonniers condamnés pour des crimes sans victime.

Le deuxième volet consiste à excarcérer (c'est-à-dire éviter l'incarcération pour commencer) et à examiner toutes les alternatives à l'incarcération en prenant des mesures telles que l'abolition de la prison pour ceux qui ne peuvent pas payer de caution et la détention préventive, la création de centres communautaires de résolution des conflits, l'établissement de programmes communautaires de probation et la décriminalisation de catégories entières telles que la prostitution, les crimes sexuels, la marijuana, l'ivresse publique et d'autres crimes sans victimes (Knopp et al., 1976).

Le modèle d'attrition de la décarcération a aussi ses détracteurs. Morris (1995) critique le modèle d'attrition en disant qu'il s'agit en effet d'un effort de réforme agressif, mais d'une réforme néanmoins. L'objectif est de décarcérer les populations carcérales une par une – d'abord les jeunes, puis les malades mentaux, etc. Le problème de l'érosion des marges du système est que le centre reste intact. La décarcération et l'excarcération ont conduit à l'approfondissement d'un système de rétribution dans des programmes désormais présentés comme des alternatives à l'incarcération, tels que les camps d'entraînement et les sanctions de libération conditionnelle. Ce processus peut également être observé dans la cooptation des cadres de justice réparatrice, qui font traditionnellement référence au processus de réparation des torts ou de guérison des blessures causées par un préjudice (Leung, 1999). Le système de « justice » utilise le langage de la guérison et de la justice réparatrice, mais sans mettre en œuvre les changements nécessaires qui modifieraient le système de l'intérieur. Le seul changement réside dans la rhétorique utilisée, et non dans le changement de la base de valeurs des programmes et du système dans son ensemble. Par exemple, la restitution et la probation sont désormais ajoutées aux longues peines, et non pas comme de véritables alternatives à l'incarcération.

De plus, le cadre réparateur est principalement défendu par les militants blancs de la classe moyenne, bien que ses racines se trouvent principalement dans les communautés autochtones du monde entier. En conséquence, de nombreuses communautés pauvres et de couleur voient ce cadre comme une forme de colonialisme, car ces militants se rendent dans les communautés autochtones et récoltent leurs connaissances pour les rapporter à leurs communautés. Comme le

suggèrent les militants, pour que la justice réparatrice ait un sens, elle doit provenir des communautés qu'elle tente de restaurer (Ibid.). En outre, la restauration ne s'attaque pas aux inégalités structurelles qui conduisent à l'injustice. Elle ne remet pas en question les hypothèses de base du système, comme qui peut être défini comme « criminel » (Saleh-Hanna, 2000) et ce qui est défini comme « la communauté » (Ben-Moshe, 2011a). En raison de ces problèmes, Morris (1995) a suggéré que nous devions passer à une réflexion plus large sur la justice transformatrice. Une position plus profonde en faveur de l'abolition des prisons implique donc une multiplicité d'approches commençant par la démilitarisation des écoles, les soins de santé physique et mentale pour tous, un système judiciaire basé sur la réconciliation et non sur la vengeance, la dépénalisation du trafic de drogue et du travail du sexe, et la défense des droits des immigrants (Davis, 2003 ; Morris, 1995 ; Saleh-Hanna, 2000).

5. **Les cas les plus graves et les « quelques dangereux »**

Une question souvent soulevée dans le contexte de l'abolition des prisons et des institutions est celle de savoir quoi faire avec ceux qui sont considérés comme ayant les comportements les plus difficiles. Dans les cercles d'abolition des prisons, cette discussion est connue sous le nom de « que faire avec les quelques dangereux » et dans le domaine des déficiences développementales et psychiatriques, c'est la question de « que faire avec les plus gravement/profondément handicapés ». Dans les deux cas, l'hypothèse générale est que ces populations ne seront pas capables de « s'en sortir à l'extérieur » et auront donc toujours besoin d'une forme de ségrégation et de contention. Il existe cependant un débat important, dans les deux arènes, pour savoir si c'est effectivement le cas.

Le théoricien des études sur le handicap et les homosexuels Robert McRuer suggère que la théorie Crip, qui combine les deux, « attirera l'attention sur les possibilités critiques des homosexuels et des personnes gravement handicapées afin de mettre en avant les acteurs crip qui… exacerberont de manière plus productive la crise d'autorité qui assaille actuellement les normes hétérosexuelles/valides » (2006, p. 31). Par « gravement handicapé », McRuer ne fait pas simplement référence au niveau de déficience présumé d'une personne, mais à une position queer. En revendiquant le terme « grave » comme « féroce » ou provocateur, McRuer renverse les normes des valides qui considèrent les handicapés graves comme ceux qui ne seront jamais intégrés (l'adage selon lequel « tout le monde devrait être inclus, sauf… »). De leur état marginal, les « handicaps graves » et les sujets homosexuels sont en position de réintégrer les marges et de pointer du doigt les insuffisances des hypothèses hétérosexuelles et non handicapées. En pratique, certains abolitionnistes et militants des prisons dans les domaines des déficiences développementales et de l'antipsychiatrie commencent leur critique et leurs suggestions d'arrangements sociaux alternatifs à partir de la position des cas « graves ».

À cet égard, les domaines des déficiences développementales et psychiatriques

peuvent apparaître comme plus progressistes et radicaux que le secteur de l'abolition des prisons. Dans Instead of Prisons, Fay Honey Knopp écrit :

Il n'y a guère de désaccord sur le fait que pour les très rares personnes qui manifestent un comportement violent et agressif en permanence dans la société, une contention temporaire est non seulement indiquée mais exigée. Des procédures d'examen et de surveillance peuvent être conçues avec des garanties de procédure adéquates. (1976, p. 135)

Les abolitionnistes pénitentiaires semblent divisés sur cette question ; certains prônent une justice transformatrice et des pratiques de guérison dans lesquelles personne ne sera restreint ou isolé, tandis que d'autres pensent qu'il y aura toujours un petit pourcentage de personnes dont le comportement est si inacceptable ou nuisible qu'il faudra les exiler ou les restreindre, lorsque cela se fait de manière humaine et non dans un cadre de type carcéral.

Dans le domaine des déficiences développementales et de l'antipsychiatrie, il existe également un débat similaire, qui trouve son origine dans le débat entourant la désinstitutionnalisation (discuté plus en détail dans Ben-Moshe, 2011b). Ceux qui sont considérés comme des « inclusionnistes radicaux » croient que tout le monde mérite d'appartenir à la communauté, d'être éduqué avec ses pairs et de vivre dans la communauté. Pour les partisans de cette attitude, la ségrégation n'est jamais une réponse viable, même pour ceux dont les comportements sont difficiles et sont perçus comme dérangeants pour les autres. L'objectif est d'éduquer la personne à ne pas violer les normes sociales majeures, mais à remettre en question simultanément les points de vue et les attitudes sociales qui construisent la normalité de certaines manières. Cela implique également de changer les politiques publiques, le système éducatif dans son ensemble ainsi que les infrastructures de logement pour les rendre accessibles et inclusives pour tous. Dans le domaine de l'antipsychiatrie, de telles attitudes impliqueraient de s'opposer à l'hospitalisation psychiatrique, même de ceux qualifiés de « psychotiques », et de plaider plutôt pour un traitement ou un soutien dans la communauté, avec ses pairs et sans coercition.

C'est en partie pour cette raison que les défenseurs de l'inclusion communautaire ont commencé par les cas les plus graves lorsqu'ils ont demandé et mis en œuvre la sortie des institutions. L'une des leçons tirées des fermetures d'institutions réussies est que les personnes étiquetées comme ayant les besoins les plus importants devraient être placées dans des établissements communautaires dès le début du processus de fermeture et tout au long du processus. Si on les laissait jusqu'à la fin, ces personnes seraient très probablement placées dans des milieux séparés, en raison du manque de compétences, d'expérience, de capacité ou de volonté de les soutenir dans la communauté (Taylor, 1995/6). Par exemple, les jeunes considérés comme les plus violents et les plus dangereux sont devenus le symbole de Miller lorsqu'il a décrété la fermeture des établissements pour mineurs du Massachusetts, qui ont été les premiers à être décrétés.

En ce qui concerne l'abolition des prisons, le travail de Knopp est particulièrement révélateur. Après avoir travaillé à la rédaction du manuel abolitionniste Au lieu des prisons, elle a cherché à travailler sur les cas « les plus difficiles » et a consacré sa vie à travailler avec les délinquants sexuels et les agresseurs sexuels. L'idée derrière cet engagement était que si elle pouvait démontrer l'inefficacité des prisons pour ce segment de la population incarcérée, il ne ferait aucun doute que les prisons ne devraient pas être une réponse pour des actes moins criminels tels que le vol ou les délits liés à la drogue. Elle pensait que les prisons déchargeaient les délinquants sexuels de leurs responsabilités en les retirant de la société et en les enfermant sans traitement, et qu'une fois libérés sans traitement, ils récidiveraient. Par conséquent, l'organisation qui a rédigé le manuel original sur l'abolition des prisons est finalement devenue le programme Safer Society, qui s'occupe encore aujourd'hui de l'éducation et du traitement des délinquants sexuels.

6. **Conclusion**

L'abolition peut être conceptualisée comme une stratégie allant au-delà de la simple résistance. Non seulement il reconnaît la structure telle qu'elle est, mais il envisage et crée une nouvelle vision du monde dans laquelle les structures oppressives n'existent pas. Cela va au-delà de protester contre les circonstances actuelles pour envisager un monde plus juste et équitable. L'abolition peut prendre la forme de la destruction des murs de la prison, de l'hôpital psychiatrique et de l'institution. Il s'agit également de construire des alternatives à l'incarcération : soutenir la vie communautaire pour tous, développer des logements abordables et accessibles et lutter contre le capitalisme, le capacitisme, le racisme, la transphobie et l'âgisme afin de parvenir à un monde dans lequel les espaces carcéraux n'ont aucun sens et sont inutiles. L'abolition nous permet de nous engager dans la politique du futur – de ce qui pourrait être, de ce qui a été imaginé par les militants de la désinstitutionnalisation et de l'antipsychiatrie dans le passé et de ce qui est imaginé aujourd'hui par les abolitionnistes des prisons. Il ne s'agit pas seulement de conceptualisation mais aussi de recherche active d'un avenir non carcéral.

7. **Remarque sur la terminologie**

Tout au long de cet article, je fais référence aux personnes souffrant de déficiences psychiatriques et intellectuelles/développementales, ainsi qu'aux personnes étiquetées comme retard mental et maladie mentale. J'utilise une terminologie dérivée soit du mouvement people first (comme dans « personnes ayant une déficience intellectuelle »), soit du mouvement Mad Pride (comme dans « personnes psychiatrisées »). Ou bien, j'utilise une terminologie plus historiquement précise qui reflète la manière dont les gens étaient désignés dans les politiques et discours publics jusqu'il y a quelques années (par exemple, les catégories de « retard mental » et de « maladie mentale »). J'utilise également les termes « personnes handicapées » dans un sens large pour indiquer que les personnes sont handicapées non seulement par des handicaps mais aussi par des barrières sociales (Ben-Moshe 2005). Je fais référence aux « personnes

étiquetées comme ayant une déficience intellectuelle » pour indiquer que je perçois ces catégorisations comme situationnelles et variées au fil du temps, de la culture et des dynamiques de pouvoir quant à qui peut définir et qui peut être défini dans ces catégories.